

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°143/2024

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	22 NOVEMBRE 2024	22 NOVEMBRE 2024
40	27	35		
<b>OBJET :</b>	Demande de financement auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur dans le cadre du contrat régional « Nos territoires d’Abord » du Pays d’Arles pour la période 2023-2038 et du Contrat d’Objectif Déchet – « Requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence »			
<b>RESUME :</b>	L’assemblée communautaire et invitée à approuver la demande de financement complémentaire relative à l’opération de requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence.  Cette initiative s’inscrit dans la dynamique de réduction, valorisation et prévention des déchets, en cohérence avec les objectifs fixés par la Loi TEPCV et le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Elle permettra de poursuivre la mise aux normes des infrastructures dans le cadre des actions programmées.  Pour le financement de ce projet, il est proposé de solliciter le Conseil Régional afin d’obtenir une aide complémentaire représentant 31 % du coût prévisionnel de l’opération, estimé à 1 750 292 € HT, conformément aux taux de cofinancements définis par la Loi NOTRe.			

L’an deux mille vingt-quatre,  
le vingt-huit novembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du centre culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANCHEZ Claude ; THOMAS Romain.

**ABSENTS :** MMES ET MM. BISCIONE Marion ; CASTELLS Céline ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; SCIFO-ANTON Sylvette.

**PROCURATIONS :**

- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à Mme. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. HERTZ Benoît à M. GARNIER Gérard ;
- De M. MARIN Bernard à M. FAVERJON Yves ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à Mme LICARI Pascale ;
- De Mme UFFREN Marie-Christine à M. MORICELLY Benjamin ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent.

## Le conseil communautaire,

Rapporteuse : Anne PONIATOWSKI

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L5211-10 ;  
**Vu** le Code de l'urbanisme ;  
**Vu** le Code de l'environnement ;  
**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;  
**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;  
**Vu** le contrat Nos territoires d'abord 2023-2028 du Pays d'Arles daté du 26 octobre 2023 ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles ;

**Considérant** la dynamique de réduction, valorisation et prévention des déchets de la CCVBA, en accord avec les objectifs de la Loi TEPCV ainsi que du Plan régional de Prévention et de Gestion des déchets, et la programmation d'un grand nombre d'actions dont la requalification des deux plus importantes déchèteries du territoire en pôle de valorisation ;

**Considérant** que les résultats attendus de cette opération sont :

- Mise aux normes, sécurité des usagers et des agents ;
- Diminution des déchets ultimes en stockage ;
- Augmentation des performances de tri, réemploi et valorisation ;
- Optimisation du fonctionnement général ;
- Meilleur encadrement des conditions d'accès aux professionnels et meilleure visibilité des déchets d'activité économique ;
- Amélioration qualitative du site et de la perception de la gestion des déchets par les usagers.

**Considérant** que l'opération serait éligible à un financement complémentaire du Conseil Régional dans le cadre du contrat Nos Territoires d'abord (NTDA) du Pays d'Arles et du Contrat d'Objectif Déchet ;

### Délibère :

**Article 1 : Approuve** la réalisation de l'opération et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT		
<u>Coût total de l'opération</u> : Maitrise d'œuvre Etudes & divers Travaux	105 292 € 40 000 € 1 605 000 €	Etat – DSIL 2020 <i>Part déchèterie de SRDP :</i>	7%	87 092,12 € <i>sur 199 999,50 €</i>
		Région Sud – CRET 2 <i>Part déchèterie de SRDP :</i>	15%	315 236 € <i>sur 509 171 €</i>
		Région Sud – NTDA / COD	31%	550 000 €
		Autofinancement CCVBA	47%	797 963,88 €
<b>Total</b>	<b>1 750 292 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 750 292 €</b>

**Article 2 : Sollicite** le financement du Conseil Régional à hauteur de **550 000 €** dans la cadre du contrat Nos Territoires d'abord (NTDA) du Pays d'Arles et du Contrat d'Objectif Déchet.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).